

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 5 juillet 2021

Décision n° CP-2021-0731

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Gestion des déchets - Appel à manifestation d'intérêt - Accompagnement technique et financier par l'entreprise CITEO - Attribution de subventions au profit de la Métropole pour les années 2021 et 2022 -

Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'entreprise CITEO

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur: Madame la Vice-Présidente Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

<u>Présents</u>: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier

Absents excusés: Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021

Décision n° CP-2021-0731

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Gestion des déchets - Appel à manifestation d'intérêt - Accompagnement technique et financier par l'entreprise CITEO - Attribution de subventions au profit de la Métropole pour les années 2021 et 2022 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'entreprise CITEO

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'appel à manifestation d'intérêt sur la collecte innovante et solidaire des emballages a été lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'entreprise CITEO le 10 janvier 2019.

Par courrier du 22 juin 2020, la Métropole a été retenue en tant que lauréate de l'appel à projets sur la collecte innovante et solidaire pour la réalisation de son projet TRIOMIX.

I - Contexte global de l'accompagnement de l'entreprise CITEO

L'entreprise CITEO est une entreprise à mission agréée par l'État sur la période 2018-2022 pour la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers et des papiers graphiques. Ses activités s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général. Au travers des contributions financières des entreprises adhérentes, l'entreprise CITEO agit pour réduire l'impact environnemental des emballages. Au-delà des actions de réduction et d'éco-conception menées avec ses clients, l'entreprise CITEO met en œuvre, avec les collectivités locales partenaires, des actions pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage. L'entreprise CITEO vise, pour 2022, d'atteindre les objectifs nationaux et notamment 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France.

L'atteinte de ces objectifs se fait dans un souci d'optimisation économique des dispositifs de collecte et de tri des déchets sur tout le territoire national afin d'en maîtriser les coûts. Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ces actions, l'entreprise CITEO propose des financements qui complètent et renforcent les dispositifs de soutiens financiers déjà en vigueur. Ces mesures visent notamment à soutenir les initiatives des collectivités locales qui agissent en faveur du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés.

En janvier 2019, l'entreprise CITEO a lancé, conjointement avec l'ADEME et le ministère de la transition écologique et solidaire, un appel à manifestation d'intérêt collecte innovante et solidaire pour mettre en place des solutions de collecte d'emballages et de papier innovantes dans les zones de tri les moins performantes.

En janvier 2020, la Métropole s'est portée candidate à cet appel à manifestation d'intérêt avec le projet TRIOMIX. L'objectif visé par la Métropole est de faire émerger et développer des dispositifs innovants, permettant d'inciter les citoyens à adopter des pratiques en faveur de la réduction et du tri de leurs déchets pour réduire la production de déchets et améliorer les performances de tri des déchets sur le territoire.

Le 22 juin 2020, l'entreprise CITEO informait la Métropole que sa candidature était sélectionnée. Cet accompagnement technique et financier accordé par l'entreprise CITEO va permettre à la Métropole de soutenir des projets portés par des initiatives privées et d'expérimenter leurs solutions sur le territoire métropolitain.

II - Contexte particulier du projet TRIOMIX

La Métropole, avec l'appui de l'entreprise CITEO, souhaite trouver de nouvelles solutions pour accélérer le recyclage des emballages en milieu urbain (faibles performances). Pour cela, la collectivité a organisé sous l'impulsion de l'entreprise CITEO, le projet TRIOMIX, un sprint créatif de 3 jours (3-4-5 juillet 2019) afin d'imaginer collectivement des solutions innovantes. A partir de 6 défis posés, des équipes pluridisciplinaires (associations, designer, makers, étudiants, agents de la Métropole, prestataires privés, collaborateurs de CITEO, etc.) ont travaillé à l'élaboration de 6 prototypes. Début 2020, la Métropole et ses partenaires (ERASME, CITEO et l'Ecole centrale) ont lancé la 2ème phase "TRIOMIX, l'incubation".

La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt porte sur cette 2^{ème} phase, à savoir l'incubation (6 à 9 mois) de 3 des 6 sous-projets (Mandala, StarBox et Tous pour le tri) par ERASME, pour passer du stade de prototype à celui d'expérimentation sur le terrain.

Les protypes existants à ce jour et à développer en 2021 et 2022 sont les suivants :

- Mandala, initiative qui rassemble en un lieu unique à identifier, tel un kiosque, différents dispositifs de collecte (silos à verre, tri des emballages, déchets d'équipements électriques et électroniques, composteurs collectifs). C'est un espace éphémère ou permanent, permettant aux habitants d'un quartier d'accéder à des services de proximité (donnerie, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), relais colis, associations de quartiers, conciergerie). L'objectif est de démontrer qu'à travers le tri, le déchet devient une ressource. L'économie circulaire se retrouve alors au coeur du quartier. La mise en place de cet espace de vie/tri permettra de créer des emplois locaux. Un catalogue des services pouvant être proposé, sera à disposition des associations et de la mairie.
- Tous pour le tri : ce projet a pour objectif d'améliorer le tri des déchets en habitat collectif, dans les quartiers ne présentant pas de résultat convenable en matière de performance de tri. La collectivité, les bailleurs et les habitants s'engagent au moyen d'une plateforme en ligne et d'équipements spécifiques et ludiques de bacs de tri, à relever un défi à la fois individuel et collectif d'amélioration du geste de tri. Pour cela, la Métropole mettra à disposition des usagers des bacs de tri équipés d'un dispositif technique permettant de réaliser des photographies des déchets. Une communication sera réalisée autour du suivi de l'amélioration du geste de tri individuel et collectif relayée à travers une application mobile,
- StarBox : réalisation d'un contenant avec signalétique lumineuse permettant de guider les festivaliers jusqu'aux points de collecte sur les évènements, afin de faciliter le geste de tri hors foyer.

A ce jour, compte tenu des restrictions sanitaires en vigueur depuis un an, les projets ont pris du retard et le projet Starbox, s'appuyant sur les évènements, n'a pas trouvé de porteur.

III - Programme d'actions pour 2021-2022

Le programme d'actions inclut la phase d'incubation des projets portés par le Laboratoire d'innovation de la Métropole, ERASME, ainsi que des expérimentations de terrain permettant de tester, à différentes échelles, le dispositif incubé. Les expérimentations font l'objet de suivis et d'évaluations, permettant de perfectionner le prototype et d'affiner le projet en fonction des difficultés rencontrées et des niveaux de performance fixés.

La Métropole réalisera directement, dans le cadre de sa compétence gestion des déchets ménagers et assimilés les actions de déploiement du projet Lyon TRIOMIX et notamment de développement sur le terrain des sous-projets Mandala, Tous pour le tri et StarBox.

Aussi, les actions envisagées par la Métropole sur 2021 et 2022 sont les suivantes :

- temps passé par les différents services opérationnels et ERASME dans l'accompagnement des porteurs de projet depuis l'émergence du projet jusqu'à sa mise en œuvre et l'évaluation des résultats sur le terrain,
- mobilisation de prestataires pour l'organisation d'animation pédagogique et l'achat de matériel de tri.

IV - Soutien technique de l'entreprise CITEO

L'entreprise CITEO est, depuis l'origine, membre du Comité de pilotage et élément moteur dans le projet TRIOMIX. A travers son accompagnement technique régulier, il contribue à l'incubation des projets et à l'animation du collectif d'acteurs. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, son rôle est renforcé sur les 3 projets ciblés : Mandala, Tous pour le Tri et StarBox. L'entreprise CITEO pourra apporter son expertise en s'appuyant sur ses retours d'expérience liés aux nombreux projets soutenus au niveau national. De plus, l'entreprise CITEO sera secondée par un cabinet d'experts pour l'élaboration d'une évaluation rigoureuse des projets accompagnés.

V - Soutien financier de l'entreprise CITEO : plan de financement prévisionnel

L'entreprise CITEO propose d'apporter un soutien financier au projet Lyon TRIOMIX afin d'accompagner la Métropole dans les moyens alloués à l'incubation et aux expérimentations de terrain.

L'entreprise CITEO s'engage à financer 50 % des dépenses éligibles du projet.

La nature des dépenses éligibles est la suivante :

- équipements (acquisition et installation d'équipements de pré-collecte et de collecte, acquisition d'équipements technologiques associés, éventuellement du coût de location),
- pilotage (ressources humaines internes ou externes, assistance à maîtrise d'ouvrage),
- actions de sensibilisation et de communication (prestations auprès des habitants concernés par le projet, prestations en porte-à-porte ou sur l'espace public par des ambassadeurs du tri, Nudges),
- réalisation du service (prestations d'entretien, maintenance des équipements et nettoyage des abords).

Pour le déploiement du projet Lyon TRIOMIX, il est prévu que l'entreprise CITEO soutienne financièrement la Métropole à hauteur de 50 % des dépenses réalisées, estimées à 90 000 €, soit un montant total maximum correspondant à 45 000 € sur les années 2021 et 2022. Le montant maximal de la subvention versée par CITEO à la Métropole de Lyon sera de 27 000 € sur l'année 2021 et 18 000 € sur l'année 2022.

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la participation financière de l'entreprise CITEO se présente comme suit :

Postes éligibles au financement CITEO	Total en €HT
équipements	30 000
pilotage	30 000
sensibilisation / communication	25 000
réalisation du service	5 000
Total	90 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver l'accompagnement technique de l'entreprise CITEO en matière d'assistance et de conseil pour la réalisation du projet et l'attribution d'une subvention par l'entreprise CITEO d'un montant maximum de 27 000 € au profit de la Métropole, pour la réalisation du programme d'actions du projet Lyon TRIOMIX sur 2021. Ce partenariat est encadré par une convention à conclure avec l'entreprise CITEO pour les actions à réaliser en 2021 et 2022 ;

Vu ledit dossier;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) la perception d'une subvention de 27 000€ maximum au profit de la Métropole dans le cadre du projet Lyon TRIOMIX pour l'année 2021,
- b) la convention à conclure entre la Métropole et l'entreprise CITEO définissant, notamment, les conditions de réalisation du projet et les modalités d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **3° Les recettes** en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe prévention et gestion des déchets exercices 2021 et suivants chapitre 74 opération n° 6P25O2482.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.